Cette île, d'environ 46 kilom. de circonférence, fut découverte en 1765 par le commodore Byron; elle est basse, boisée et renferme un grand lac dans sa partie centrale. On la croit inhabitée.

DUCENAIRE s. m. (du-se-nè-re — lat. *ducenarius* de *ducenti*, deux cents). Antiq. rom. Officier qui commandait deux cents hommes.

— Adjectiv. : *Procurateur* DUCENAIRE.

DUCERCEAU (Jacques ANDROUET, dit), architecte français. V. ANDROUET.

Ducerceau ou **du Cerceau** (PLAN DE). Nous avons omis à dessein, au mot ANDROUET, la description d'un plan curieux de l'ancien Paris, attribué au célèbre architecte Jacques Androuet du Cerceau, parce que ce document topographique est généralement connu, dans le monde des érudits, sous la désignation de *Plan de du Cerceau* ou *Ducerceau*, sans aucune mention du nom d'Androuet. Nous avons donc à nous en occuper ici.

La date précise du plan de du Cerceau a donné lieu à de nombreuses controverses entre les historiographes parisiens. Pendant longtemps on le crut le plus ancien plan de Paris; il est prouvé que c'est là une erreur. Les discussions qui ont eu lieu à cet égard permettent de fixer d'une manière approximative l'âge de ce plan. Nous nous bornerons à dire qu'il est certainement postérieur à 1538, car on n'y voit plus figurer la tour de Billy, dépendance de l'arsenal, détruite en cette année par une explosion; autre raison concluante : on y trouve des rues percées sous le règne de Henri II, c'est-à-dire de 1547 à 1559; d'autre part, on peut affirmer que ce plan est antérieur à l'année 1572, car il indique, vers l'emplacement actuel de la halle aux blés, entre la rue de Grenelle Saint-Honoré et la rue d'Arras, le monastère des Filles repenties; or on sait que ce monastère, installé par Louis XII dans les bâtiments de l'hôtel d'Orléans, fut acquis, en 1572, par Catherine de Médicis, qui, sur le terrain qu'il occupait, fit élever l'hôtel de la reine, appelé plus tard hôtel de Soissons. M. Bonnardot, dont l'opinion fait autorité en cette matière, suppose que le plan attribué à du Cerceau fut dressé et gravé vers 1560. Nous nous rangeons à son avis.

Ce plan curieux et pittoresque présente un grand intérêt aux archéologues, bien que, comme tous les travaux graphiques de cette époque, il offre peu de fidélité. Il est dressé à vol d'oiseau et orienté, comme le sont presque tous les anciens plans de Paris, l'ouest au bas de la carte, système qui offre de face les portails de la plupart des églises. Il se compose de quatre feuilles; à chaque coin, un vent qui souffle indique les quatre points cardinaux. A gauche de la carte, on voit les armes de France; à droite, le blason de la ville de Paris; au bas, trois cartouches carrés, avec ornements sur les côtés, renfermant plusieurs distiques latins en petites majuscules. Notre cadre restreint ne nous permet pas de donner une description détaillée de cette *image* du vieux Paris. Nous signalerons toutefois, comme renseignements utiles ou intéressants, l'indication d'une tuilerie sur l'emplacement transformé en jardin royal par Catherine de Médicis, dès 1566; l'existence, au bas de la colline de Montmartre, d'une chapelle appelée : *Chapelle où saint Denis fut décollé et ses compagnons*. Vers le haut de la carte on voit plusieurs villages des environs de Paris, parmi lesquels on distingue : Belleville, Bagnolet, Popincourt, la Croix-Faubin, Reuilly, Vincennes, Bercy, Conflans, Charenton (avec un pont fortifié d'une haute tour carrée), Ivry, Vitry, Villejuif, Gentilly, le vieux château ruiné en Bicêtre, et d'autres localités qui n'ont pas de désignations.

Le plan de du Cerceau est excessivement rare; on connaît quatre ou cinq de ces documents originales authentiques : l'une appartient à un particulier; la bibliothèque de l'Arsenal possède la seconde, que l'on croit avoir fait partie du fonds de la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Victor. Ce plan, retouché et *modernisé* à diverses époques, fut copié, vers 1755, par le graveur Guillaume Dheulland.

DU CERCEAU (le père). V. CERCEAU (du).

DUCEY, bourg de France (Manche), ch.-l. de cant., arrond. et à 9 kilom. S.-E. d'Avranches, sur la Sélune; pop. aggl. 959 hab. pop. tot. 1,856 hab. Récolte et commerce de grains, lin, chanvre, ajoncs, fourrages. Restes d'un château bâti en 1624. Aux environs, ruines de l'abbaye de Montmorel (XIIe siècle).

DU CHAFFAULT DE BESNÉ (Louis-Charles, comte). Marin français. V. CHAFFAULT.

DUCHAL (Jacques), théologien irlandais non conformiste, né à Antrim en 1697, mort en 1761. Après avoir passé son doctorat à Glascow, il remplit les fonctions pastorales à Cambridge, puis à Antrim et à Dublin. Outre plus de 700 *Sermons*, écrits avec une élocquence naturelle et dont une partie a été publiée à Dublin en 1764 (3 vol. in-8°), on a de Duchal : *Sur les pratiques de la religion* (1728, in-8°); *Arguments en faveur de la vérité et de l'autorité divine de la religion chrétienne* (1752, in-8°).

DUCHALAIS (Adolphe), archéologue français, élève de l'École des chartes, employé au cabinet des médailles, né à Beaugency en 1814, mort en 1854. Il fut associé aux travaux d'Augustin Thierry, montra beaucoup de pénétration dans ses recherches sur les premières monnaies de la monarchie française et distingua, le premier, d'une manière positive les pièces frappées par les rois de celles qui sortaient des ateliers féodaux. Outre de nombreux articles dans les recueils savants, on a de lui : *Description des médailles gauloises du cabinet de France* (1846, in-8°), couronnée par l'Institut.

DUCHAMBGE (Mme Pauline), femme compositeur française, née en 1778 à la Martinique, morte à Paris en 1858. Issue d'une famille noble et riche, elle fut amenée fort jeune à Paris, où elle prit des leçons de piano de Desormery. Après un mariage qui se termina par un divorce, Mme Duchambge se livra avec ardeur à l'étude de la musique, perfectionnant, sous la direction de Dusset, son talent sur le piano, et entretenant d'amicales relations avec Cherubini, Auber, Rode et tous les artistes distingués de l'époque. En 1814, Mme Duchambge, réduite à tirer parti de ses talents artistiques, se consacra à l'enseignement. C'est alors qu'elle composa cette multitude de romances charmantes qui ont rendu son nom populaire. Lorsque les années s'amassèrent sur sa tête, elle se confina dans la retraite et se fit oublier. Parmi ses romances, on remarque le *Rêve du mousse*, l'*Ange gardien*, la *Brigantine*, le *Bouquet de bal*, le *Pauvre fou*. Les mélodies de cet auteur se recommandent par une sensibilité vraie et leur facture distinguée.

DUCHAND (Augustin-Jean-Baptiste, baron), général français, né à Grenoble en 1780, mort à Paris en 1849. Il sortit, en 1798, de l'École polytechnique pour entrer dans l'artillerie à cheval, fit toutes les campagnes de l'empire, se retira en 1815 avec le grade de colonel, provoqua le général Donnadieu en duel après les événements de Grenoble (1816), mais ne put le déterminer à se battre, bien qu'il lui eût infligé le plus sanglant outrage. Nommé, après la révolution de Juillet, successivement général de brigade et de division, commandant des écoles d'artillerie de Metz et de Vincennes, il fut mis en disponibilité en 1848.

DUCHANGE (Gaspard), graveur, né à Paris en 1665, mort en 1756. Il fut un des meilleurs élèves d'Audran. Ses estampes se font remarquer par un style large, par un travail de chair très-moelleux; aussi excella-t-il à reproduire les tableaux de Rubens. Nous citerons parmi ses gravures : *Danaé; Jupiter et Léda*, d'après le Corrége; *Jésus-Christ au tombeau*, par Paul Véronèse; les *Vendeurs chassés du Temple*, d'après Jouvenet; *Vénus recouvrant la vue*, d'après Jouvenet, etc.

DUCHANOY (Claude-François), médecin français, né à Vauvilliers, près de Vesoul, en 1742, mort à Paris en 1827. Il vint faire ses études de médecine dans cette dernière ville, devint prosecteur d'Antoine Petit, médecin des hôpitaux, fut nommé, en 1799, administrateur des hospices de Paris, organisa à ce titre la pharmacie centrale, fit établir l'usage de nommer au concours les internes des hôpitaux et mourut doyen de la Faculté. Indépendamment d'articles publiés dans les journaux de médecine, on a de Duchanoy plusieurs écrits, notamment : *Lettre à M. Portal sur la critique qu'il a faite des ouvrages anatomiques de M. A. Petit* (1771, in-8°); *Essai sur l'art d'imiter les eaux minérales* (Paris, 1780, in-8°); *Mémoire sur l'usage du narcotique dans les fièvres intermittentes* (Paris, 1780); *Du mal vertébral* (1785, in-8°), etc.

DUCHAPT (Claude-Théophile), jurisconsulte et publiciste français, né à Bourges en 1802, mort dans cette ville en 1858. Il fut successivement avocat, conseiller de préfecture, juge au tribunal civil et conseiller à la cour impériale de Bourges, avant juriscorsulte, lettré, poète à ses heures de loisir. Duchapt a publié des écrits dans des genres très-divers. De 1827 à 1845, il a donné un grand nombre d'études sur des points de droit dans la *Jurisprudence de la cour de Bourges*. En même temps il a fait paraître des articles et des dissertations dans divers journaux de jurisprudence de Paris. Outre ces travaux, on lui doit : *Lettre du père l'Incertain aux électeurs* (Bourges, 1827, in-8°); *Lettre de Jacques Lerond, petit électeur, aux électeurs de 1830, petits et grands électeurs* (Bourges, 1830, in-8°), brochure piquante, pleine de fine raillerie; *Sur la pénalité à appliquer aux duellistes* (Bourges, 1837); *Sur la peine applicable au crime d'incendie des édifices non habités dépendant d'une maison d'habitation* (1847, in-8°). Comme littérateur et comme poète, il a publié : *Lettre à l'abbé de Lamennais par un homme-potence* (1840); *Fables* (1850), recueil où l'on trouve des morceaux aussi spirituels que facilement écrits.

DUCHAT (Louis-François LE), poète français, né à Troyes dans la première moitié du XVIIe siècle. Il écrivait mieux en latin qu'en français et a publié : *Præludiorum libri tres* (Paris, 1554, in-8°), traduits en partie par Simon dans son *Choix de poésies, etc.* (Paris, 1786, 2 vol. in-18), et un recueil de poésies françaises (1561, in-4°), qui renferme *Agamennon*, tragédie tirée de Sénèque; *Lucrèce et Tarquin*, poème imité d'Ovide, et une idylle de Théocrite. Une tragédie de *Suzanne* lui est attribuée.

DUCHAT (Yves LE), historien français du XVIIIe siècle. Il appartenait à la famille du précédent. On a de lui : *Histoire de la guerre entreprise par les Français pour la conquête de la terre sainte sous Godefroy de Bouillon* (Paris, 1620, in-8°), ouvrage qu'il composa d'abord en grec et dont il publia la traduction française; *Subiza et Rupellenses domiti, carmen græcum cum versione latina* (Paris, 1629, in-8°).

DUCHAT (Jacob LE), érudit et philosophe français. V. LE DUCHAT.

DUCHÂTEL (Guillaume), homme de guerre français, né vers le milieu du XIVe siècle. Il appartenait à une noble famille de Bretagne. Il devint chambellan du duc d'Orléans, se signala par son courage dans diverses rencontres avec les Anglais, sur terre et sur mer, les battit complétement dans un combat naval, vers 1404, et s'empara, dans une nouvelle expédition, de Jersey, Guernesey, Plymouth, d'où il rapporta un immense butin. Les Anglais reprirent bientôt ces attaques par de sanglantes représailles sur les côtes de Bretagne. Pour y mettre un terme, Duchâtel prit, avec les sires de Chateaubriand et de la Faille, le commandement de 300 hommes d'armes, qui transportèrent à Darmouth un corps de troupes considérable. Mais cette tentative échoua complétement, et Duchâtel périt dans l'engagement qui eut lieu devant cette ville.

DUCHÂTEL (TANNEGUY ou mieux TANGUY), homme de guerre et homme d'Etat, né vers 1369, mort vers 1449. Il était frère du précédent. Il s'acquit de bonne heure une grande réputation par ses exploits contre les Anglais, entra au service du duc d'Orléans en qualité de chambellan, puis, après l'assassinat de ce prince (1407), passa sous les ordres du bon expédition contre Naples, devint prévôt de Paris en 1414, sévit avec rigueur contre la faction bourguignonne, fut nommé maréchal de Guienne, assista à la bataille d'Azincourt, et, quand un complot eut livré Paris aux Bourguignons (1418), enleva le dauphin et le conduisit en sûreté à Melun; il tenta même, mais sans succès, d'arracher le roi d'entre les mains des vainqueurs. Il était alors le véritable chef des Armagnacs, et interposa sa médiation pour amener la paix entre les deux partis, également épuisés par leurs luttes. Des conférences eurent lieu à ce sujet; on sait que le duc de Bourgogne, Jean Sans-Peur, fut assassiné à celle du pont de Montereau (1419), et que les conseils ou même avec la participation de Tanneguy, si l'on en croit Monstrelet et les auteurs contemporains. Le P. Daniel s'est attaché à le disculper de cette accusation, ainsi que Saint-Foix et Voltaire; mais cette opinion n'a pas été adoptée par Sismondi et de Barante, qui tous deux croient à la culpabilité du chef des Armagnacs. Quoi qu'il en soit, Duchâtel protesta constamment de son innocence et offrit de se disculper par le combat judiciaire contre deux chevaliers. Le pont ne fut point cité. Il prit de la plus grande faveur auprès de Charles VII, mais le connétable de Richemont le fit comprendre parmi les meurtriers du duc de Bourgogne et obtint son éloignement de la cour (1425). Le roi n'y consentit que difficilement et le nomma sénéchal de Beaucaire, puis grand sénéchal de Provence (1446). On croit qu'il fut envoyé deux ans plus tard en ambassade à Rome, et qu'il revint mourir à Beaucaire vers 1449.

DUCHÂTEL (Tanneguy), vicomte de la Bellière, neveu du précédent, et comme lui favori de Charles VII, pour qui il avait d'ailleurs une affection sincère. A la mort de ce roi, il resta seul auprès de son cadavre, pendant que tous les courtisans empressaient d'aller fatiguer de leurs servilités le nouveau roi Louis XI, et se chargea même des frais de ses funérailles. Plus tard, Louis XI se l'attacha, lui rendit la charge qu'avait exercée ses écuries, le nomma gouverneur du Roussillon et l'employa souvent comme homme de guerre et comme négociateur. Il mourut en 1477, d'une blessure reçue au siége de Bouchain.

DUCHÂTEL (Pierre), en latin **Castellanus**, savant prélat français, né à Aire (Barrois) vers 1480, mort en 1552. Orphelin dès son enfance, il fut placé par ses tuteurs au collége de Dijon, où il fit des progrès rapides, et se trouva en état d'enseigner à seize ans les lettres grecques et latines dans des cours publics; il voyagea en Allemagne, puis vint, à Bâle, où Erasme le plaça comme correcteur d'imprimerie chez Froben, revint en France, suivit à Rome l'évêque d'Auxerre, ambassadeur auprès du saint-siége, visita ensuite Venise, l'Egypte, Constantinople, fut recommandé par le cardinal du Bellay à François Ier, qui l'attacha à sa personne en qualité de lecteur et le nomma évêque de Tulle (1539), puis de Mâcon (1544). A l'avénement de Henri II, il devint grand aumônier de France, et passa à l'évêché d'Orléans en 1551. Il se distingua de la plupart de ses contemporains par des sentiments de tolérance plus conformes à l'esprit de l'Evangile que le fanatisme des persécuteurs. Longtemps il s'opposa aux rigueurs contre les vaudois et les huguenots, protégea Robert Estienne, obtint la mise en liberté de Dolet, et défendit les libertés gallicanes. Protecteur généreux des lettres, il encouragea les savants et contribua à la fondation du Collége de France. On n'a de lui que le *Trépas, obsèques et enterrement de François Ier*, ainsi que deux *Sermons* sur le même sujet.

DUCHÂTEL ou **DUCHASTEL** (François), peintre flamand, né à Bruxelles, non en 1625, comme le disent certains biographes d'après Descamps, mais en 1616; mort dans la même ville en 1694. Meusnard est le seul écrivain qui nous ait laissé quelques documents sérieux, mais en petit nombre, sur ce maître profond, spirituel et charmant. Après avoir passé ses plus belles années dans un régiment de cavalerie, où il avait le grade de cornette, il vit un jour, dans une bataille, tomber près de lui son meilleur ami frappé d'une balle. Cette mort lui fit prendre en dégoût l'état militaire. Il quitta son régiment et se mit à étudier la peinture. Il avait alors vingt-quatre ans. David Teniers, son ami, qui n'avait guère que six ans de plus que lui, devint son maître. Ses progrès rapides lui permirent de peindre assez vite des portraits de petite dimension, qui furent très-remarqués. Il fit ensuite quelques petits cavaliers et de gentilshommes en costume militaire, des assemblées de paysans, des réunions de famille, des intérieurs ou des conversations, comme on disait alors. Le tableau de cet artiste qu'on admire à Gand est évidemment son chef-d'œuvre. Cette composition, large de 20 pieds, représente la cérémonie de l'*Inauguration du roi et d'Espagne*; Duchâtel y figure en qualité de comte de Flandre et de duc de Brabant. « Cette grande peinture, dit M. Paul Mantz, est une des productions les plus spirituelles de l'école flamande. Dans la disposition des groupes, agglomérés sans confusion et emmêlés sans désordre, on sent le fourmillement actif d'une foule joyeuse; chaque personnage, pris isolément, a le caractère d'un portrait, et il est visible que Duchâtel a fait poser la plupart de ses modèles.... La cohésion est vigoureuse et chaude, et, qu'on étudie dans son ensemble ou dans ses détails, cette vivante peinture se révèle au regard comme une œuvre accentuée, libre et virile...» Le petit tableau de Duchâtel que l'on voit au Louvre, bien que fort remarquable, n'est pas à la hauteur de celui dont nous venons de parler. Certes, on ne peut le nier, ce maître n'est pas complet comme Teniers; il n'a pas, comme lui, ces gammes fines, délicates, ces tons argentins et brillants, cette belle et franche lumière; mais il est souvent moins trivial que Teniers. Il se rapproche davantage peut-être de Gonzalès Coques, et son talent n'est pas inférieur à celui de ce peintre. Cette observation n'est pas nouvelle; elle a été faite par ceux qui connaissent sa peinture. Descamps, en effet, dit quelque part : « On prend assez souvent ses tableaux pour ceux de Gonzalès. » Marchette, du reste, a rapproché ces deux noms. Quoi qu'il en soit, Duchâtel protesta constamment de son innocence et offrit de se disculper par le combat judiciaire contre deux chevaliers. Le pont ne fut point cité. Il prit de la plus grande faveur auprès de Charles VII, mais le connétable de Richemont le fit comprendre parmi les meurtriers du duc de Bourgogne et obtint son éloignement de la cour (1425). Le roi n'y consentit que difficilement et le nomma sénéchal de Beaucaire, puis grand sénéchal de Provence (1446). On croit qu'il fut envoyé deux ans plus tard en ambassade à Rome, et qu'il revint mourir à Beaucaire vers 1449.

la Chambre des députés, en 1827. Le comte Duchâtel siégea au centre gauche jusqu'à la révolution de 1830, qui trouva en lui un chaud partisan. Il fut réélu en 1830 et en 1832 et appelé, l'année suivante, à faire partie de la Chambre des pairs.

DUCHÂTEL (Charles, comte TANNEGUY), ministre français, fils du précédent, né à Paris le 19 février 1803, mort en 1867. A peine sut-il terminé son droit qu'il entra dans la carrière du journalisme, et fut un des rédacteurs fondateurs du *Globe*. Il y traita de préférence les questions d'économie sociale et politique. Il n'avait que vingt-sept ans quand la révolution de 1830 éclata. Néanmoins, par l'influence de son père, il fut nommé conseiller d'Etat, et, en cette qualité, commissaire du roi chargé de soutenir les discussions à la Chambre. En 1833, son père lui céda sa place au collége électoral de Jonzac (Charente-Inférieure). Il y fut élu député. La rapidité de cette carrière politique faisait pressentir que M. Duchâtel était destiné aux plus hautes fonctions. En effet, un an à peine après son entrée à la Chambre comme député, il était nommé, en avril 1834, ministre du commerce. Il conserva ce portefeuille jusqu'en février 1836. Il entra, quelques mois après, dans le cabinet dont M. Guizot était le chef, mais cette fois en qualité de ministre des finances, et conserva ce poste jusqu'en avril 1837. Il montra dans l'administration des finances une grande activité et fit plusieurs innovations utiles. L'avénement de M. Molé au pouvoir rejeta M. Duchâtel et M. Guizot dans l'opposition; c'est alors qu'ils se mirent à la tête de la coalition parlementaire, s'associant même à leurs adversaires les plus acharnés pour combattre le cabinet. M. Duchâtel rentra au ministère en mai 1839, mais ce fut pour peu de temps. Il fut renversé par le ministère du 1er mars 1840, à la tête duquel était M. Thiers. Enfin, lorsque M. Guizot, devenu ministre sans portefeuille, organisa le cabinet du 29 octobre 1840, M. Duchâtel y entra avec le portefeuille de l'intérieur. Ce fut le dernier ministère auquel il appartint. Son principe, celui qui, pendant sept ans, prépara les événements de février 1848 et la chute de la dynastie des d'Orléans. Comme ministre de l'intérieur, M. Duchâtel joua un rôle important dans les affaires intérieures du royaume, et, par suite, eut une large part dans cette série des fautes qui amena la révolution. Il fut accusé d'organiser sur vaste échelle la corruption électorale et résista avec entêtement aux efforts du parti réformiste. Il tomba enfin, le 23 février, avec tout le ministère, avec le royauté elle-même, et, comme Louis-Philippe, dut se réfugier en Angleterre.

Quelques mois après, quand il se vit assez oublié, il rentra en France, se retira dans sa famille, et là, tantôt dans la Charente-Inférieure, tantôt à Paris, il a passé le reste de sa vie dans un éloignement complet des affaires politiques. Membre de l'Académie des beaux-arts depuis 1846, il passait pour un amateur de peinture distingué; malgré la réputation, il paraît qu'il a toujours été plus avare que riche, car il n'avait pas même une galerie composée des œuvres les plus précieuses. Parmi les peintures modernes, il possédait la *Source*, d'Ingres. Pendant toute une année, 1862, il vécut, et les terres allodiales ou bénéficiales devinrent héréditaires.

« Sous les premiers capétiens, dit l'*Annuaire de la noblesse*, il n'y avait en France que six ducs : trois étaient pairs ecclésiastiques, l'archevêque duc de Reims, l'évêque duc de Laon et l'évêque duc de Langres; trois pairies ducales et celle de l'archevêque de Paris, créé duc de Saint-Cloud en 1674, étant attachées à l'épiscopat lui-même, ne furent point sujettes à s'éteindre par déshérence : elles ont subsisté jusqu'en 1789. Les trois autres ducs étaient revêtus des pairies laïques de Bourgogne, de Normandie, de Guyenne, qui, réunies à la couronne de France en 1204, 1361 et 1370, n'en furent détachées depuis qu'en faveur de princes du sang, à cause de l'importance de ces grands fiefs. »

Ce fut en 1001 que le roi Robert donna le *duché* de Bourgogne en apanage à son fils puîné. Réuni à la couronne en 1361, il en fut distrait par le roi Jean en faveur de Philippe le Hardi, qui forma la seconde maison de Bourgogne, éteinte en 1477. Le *duché* de Normandie fut confisqué sur Jean sans Terre en 1204; Philippe de Valois en fit don en 1331 à son fils Jean le Bon, qui, monté sur le trône, le transmit au dauphin, depuis Charles V. En 1465, Louis XI en fit un apanage pour son frère, et celui-ci échangea contre le *duché* de Guyenne en 1469. Ce dernier *duché* fut apporté en dot à Louis le Jeune par Eléonore, fille de Guillaume X, qui, après son divorce, le reporta à Henri III d'Angleterre. Charles V, après l'avoir confisqué par arrêt du 14 mai 1370, l'avait réuni à sa couronne; mais Charles VI le donna en apanage à ses enfants, et, comme nous venons de le dire, Louis XI le détacha de nouveau, du domaine royal, en faveur de Charles son frère. Il ne revint à la couronne qu'en 1472. Ce fut au XVIIe siècle que les rois de France commencèrent à ériger en *duchés-pairies* les fiefs concédés comme apanage à des rejetons de leur maison. Le premier *duché* érigé fut celui de Bretagne, en faveur de Jean, petit-fils de Pierre de Dreux. Le mariage de Charles VIII avec Anne de Bretagne réunit à la couronne de France ce *duché*, qui y fut définitivement incorporé en 1532. Les autres érections de *duchés* sont les suivantes :

Bourbon, 27 décembre 1327, en faveur de Louis, comte de Clermont. Confisqué par François Ier, il servit depuis d'apanage ou de douaire; au moyen d'un échange contre le *duché* d'Albret, il passa dans la branche de Bourbon-Condé en 1661.

Orléans, 16 avril 1344, en faveur du fils puîné de Philippe de Valois. Il passa ensuite en apanage à Louis de France, qui le réunit à la couronne en 1498; à Charles de France en 1540; à Gaston, frère de Louis XIII, en 1626, et à Philippe, frère de Louis XIV.

Berry, en 1360, en faveur de Jean de France. Il servit depuis d'apanage.

Anjou, en 1360, par Jean le Bon, en faveur de son fils Louis. François Ier le donna à sa mère, et ce fief devint apanage, comme simple *duché*, du duc d'Alençon.

Auvergne, en 1360. Même érection que le précédent, également donné à Louise de Savoie.

Touraine, en 1360, en faveur de Philippe le Hardi. Il passa en 1363 à Louis, duc d'Anjou, en 1386, à Louis de France; en 1401, à Jean de France; en 1416, à Charles de France, depuis Charles VII, puis à Louis III d'Anjou. En 1528, il fut assigné comme douaire à Louise de Savoie; en 1547, à Eléonore d'Autriche, et en 1558, à Marie Stuart.

Château-Thierry, en 1400, par Charles VI, en faveur de son frère, Louis d'Orléans. Charles le rétablit en 1566, pour François, duc d'Alençon, son frère puîné.

Nemours, en 1404, pour Charles III, roi de Navarre. Il fut donné, en 1672, à Philippe, duc d'Orléans, frère de Louis XIV, auteur de la branche d'Orléans.

Valois, en 1406, par Charles VI, pour Louis, duc d'Orléans. Il fut rétabli en 1498 pour le comte d'Angoulême, depuis François Ier, servit d'apanage à Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, puis à Philippe d'Orléans, frère de Louis XIV.

Alençon, en 1414, pour Pierre de Valois. Il devint apanage de François de Valois, et fut rétabli en 1710 pour le duc de Berry.

Angoulême, en 1514, en faveur de Louise de Savoie, qui le reçut en douaire.

Vendôme, en 1514, pour Charles de Bourbon, depuis Henri IV, qui le réunit à la couronne.

Châtellerault, en 1514, pour François de Bourbon-Montpensier. Confisqué sur le connétable de Bourbon en 1527, il fut donné à Charles de France, troisième fils de François Ier.

Estouteville, en 1534, en faveur d'Adrienne d'Estouteville et de son mari François de Bourbon. Il fut ensuite porté dans la maison de Longueville, ainsi que le suivant.

Montpensier, en 1538, par François Ier, en faveur de Louis de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon. Mlle de Montpensier légua ce *duché* à son parent au degré consanguin, fils de Louis XIV.

Beaumont-sur-Maine, en 1543, en faveur de la mère de Henri IV. Celui-ci le réunit à la couronne.

Beaupréau, en 1562, par Charles IX, en faveur du prince de la Roche-sur-Yon.

Enghien, en 1566, pour Louis de Bourbon, prince de Condé.

Graville, en 1567, par Charles IX, en faveur de Charles, cardinal de Bourbon.

Montargis, en 1570, en faveur de Renée de France, fille de Louis XII et d'Anne de Bretagne.

Saint-Fargeau, en 1575, en faveur de François de Bourbon, duc de Montpensier. Eteint en 1808.

Châteauroux, en 1616, en faveur de Henri de Bourbon, prince de Condé, duc d'Enghien.

Chartres, en 1661, en faveur de Philippe d'Orléans, auteur de la branche d'Orléans.

Guise, en 1704, en faveur de Henri de Bourbon, prince de Condé, duc d'Enghien.

Tels furent les *duchés-pairies* créés en France en faveur des princes du sang; il en fut érigé treize autres dont les noms suivent, en faveur de branches naturelles ou légitimées de France : 1° le *duché* de Longueville, en 1505, en faveur de Jean, comte de Dunois. 2° Châtellerault, en 1563, en faveur de Diane de France; 3° Angoulême, en 1582, échangé à Diane, contre celui de Châtellerault; 4° Beaufort, en 1597, en faveur de Gabrielle d'Estrées; 5° Vendôme, en 1598, en faveur de César *Monsieur*; 6° Fronsac, en 1608, en faveur de François d'Orléans, comte de Saint-Paul, fils du duc de Longueville; 7° Angoulême, en 1619, *duché* rétabli en faveur de Charles, bâtard de Valois, comte d'Auvergne, fils de Charles IX et de Marie Touchet; 8° Verneuil, en 1652, en faveur de Henri de Bourbon, fils légitimé de Henri IV et de Henriette d'Entragues; 9° Coulommiers, en 1656, en faveur de Henri d'Orléans, duc de Longueville; 10° La Vallière, en 1667, en faveur de madame de La Vallière et pour sa fille naturelle, la princesse de Conti; 11° Aumale, en 1695, en faveur d'un cadet de Lorraine, rétabli en 1695 pour le duc du Maine, fils légitimé de Louis XIV; 12° Penthièvre, en 1695, en faveur du comte de Toulouse, fils légitimé de Louis XIV, et 13° Rambouillet, en 1711, en faveur de Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse, prince légitimé de France.

Outre les *duchés* que nous venons d'énumérer, M. Borel d'Hauterive a dressé la liste de tous les *duchés* créés en faveur de maisons étrangères ou de familles nobles de France, et éteints avant la Révolution de 1789; ils sont au nombre de cent neuf, dont nous indiquerons seulement les noms : Bar (maison de Bar), érigé en 1354, éteint en 1414; Touraine (Douglas), 1424; Nemours (Armagnac), 1461-1504; Valentinois (Borgia), 1498-1507; Nemours (Foix), 1507-1512; Nemours (Médicis), 1515-1524; Roannais (Gouffier), 1519; Guise (Lorraine), 1527-1675; Nemours (Savoie), 1528-1659; Chartres (Este-Ferrare), 1528-1597; Estouteville, 1534-1694; Etampes (Brosse), 1534-1565; Nevers (Clèves), 1538-1564; Chevreuse (Brosse), 1545-1555; Aumale (Lorraine), 1547-1631; Valentinois (Poitiers), 1548-1566; Albret (Albret-Navarre), 1550-1555; Montmorency (branche cadette), 1551-1632; Chevreuse (Lorraine), 1555-1574; Roannais (Gouffier), 1566-1667; Nevers (Gonzague), 1566-1708; Penthièvre (Luxembourg), 1569; Mercœur (Lorraine-Vaudemont), 1569-1602; Clermont-Tonnerre, 1571-1573; Mayenne (Lorraine), 1573-1621; Rethélois (Gonzague), 1573-1708; Ventadour (Levis), 1578-1717; Loudun (Rohan), 1579-1603; Joyeuse, 1581-1675; Epernon (Nogaret de La Valette), 1581-1661; Piney-Luxembourg (Luxembourg), 1581-1616; Retz (Gondi), 1581-1659; Brienne [(Luxembourg), 1587-1605; Halwin, 1587-1598; Biron (Gontaut), 1598-1602; Aiguillon (Lorraine) 1599-1621; Bournonville, 1600-1693; Rohan, 1603-1638; Damville (Montmorency), 1610-1632; Halwin (Nogaret de La Valette), 1611-1620; Lesdiguières (Bonne), 1619-1712; Grancey (Hautmer), 1611-1613; Chevreuse (Lorraine), 1612-1657; Roannais (Gouffier), 1612-1642; Bellegarde (Saint-Lary), 1619-1646; Piney-Luxembourg (Albert), 1620-1661; Halwin (Schomberg), 1620-1656; Chaulnes (Albert), 1621-1699; La Roche-Guyon (Silly), 1621-1628; La Valette (Nogaret), 1621-1661; La Rochefoucauld, 1622-1762; Pont-de-Vaux (Gorrevod), 1622-1629; Frontenay (Rohan-Soubise), 1626-1640; Aumale (Savoie), 1631-1652; Retz (Gondi), 1634-1676; Fronsac (fils d'Louis-Vigneron), 1634; (Puylaurens, de L'Age), 1634-1635; Saint-Simon (Rouvroy), 1635-1755; Aiguillon (Vignerot), 1638-1704; Valentinois (Grimaldi-Monaco), 1642-1715; Cardonne (Grimaldi-Houdancourt), 1642-1657; La Roche-Guyon (Plessis-Liancourt), 1643-1674; Estrées, 1648-1737; Damville (Levis), 1648-1661; Coligny, 1648-1649; Villemor (Servien), 1658-1673; Noirmoutier (La Trémouille), 1650-1672; Vitry (L'Hôpital), 1650-1679]; La Vieuville, 1650-1689; Lanedan (Montault-Benac), 1650-1654; Arpajon, 1650-1679; Rosnay (L'Hôpital) 1651-1660; Roquelaure, 1652-1683; Béthune-Orval (Béthune), 1652-1668; Nevers (Mazarini), 1663-1714; Carignan (Savoie), 1663-1673; La Meilleraie (La Porte), 1663-1738; Rethel-Mazarin (La Porte-Mazarini), 1663-1738; Créquy-Poix (Créquy), 1663-1711; Montausier (Sainte-Maure), 1664-1690; Coislin (Cambout) 1663-1732; Choiseul, 1665-1705; La Ferté-Senneterre (Senneterre), 1665-1703; Roannais (Aubusson), 1667-1725; La Vallière (La Baume Le Blanc), 1667-1723; Lauzun (Gontaut-Biron), 1675-1685; Nevers (Mazarini), 1676-1707; La Roche-Guyon (La Rochefoucauld), 1679-1731; Roquelaure, 1683-1731; Beaufort (Montmorency), 1688; Humières, 1690-1751; Quentin-Lorges (Durfort), 1691-1775; Lauzun (Caumont), 1692-1723; Boufflers, 1695-1751; Châtillon-sur-Loing (Montmorency), 1696; Villars, 1702-1770; Royan-Bésonnes (fils Trémouille), 1707-1733; Chaulnes (Albert) 1711-1787; Antin (Pardaillan), 1711-1757; Joyeuse, 1714-1724; Hostun, 1712-1755; Levis, 1723-1734; La Vallière (Le Blanc de La Baume), 1723-1782; Châtillon, 1736-1762; Gisors-Belle-Ile (Fouquet), 1742-1761; Châteauroux (Mailly-Nesle), 1742-1744; Choiseul-Stainville (Choiseul), 1758-1779.

Ce fut à partir de la fin du XVe siècle qu'on vit des érections de *duchés* se faire, au moyen de lettres patentes, en faveur de familles illustres ou riches. Ces grands fiefs, nouvellement érigés au profit des membres d'une famille, ne jouissaient plus des prérogatives des *duchés* provinciaux; c'étaient de simples domaines titrés, plus ou moins étendus, ne donnant guère à leurs possesseurs que des prérogatives personnelles. Ainsi on voit, par les édits de Charles IX et de Henri III, qu'il fallait alors, pour l'érection d'une terre en *duché*, justifier que le fief représentait 8,000 écus de rente. Le *duché* ainsi érigé devait être réuni à la couronne lorsque la ligne masculine venait à faire défaut. Cependant cette réunion n'avait pas lieu dans les cas suivants : quand les lettres portaient une dérogation à l'ordonnance qui avait établi cette disposition; quand le parlement, en enregistrant les lettres d'érection, ordonnait que, la ligne masculine venant à manquer, la dignité de nouvelle création demeurerait éteinte et supprimée, et que la terre érigée en fief retournerait à son premier état; quand, enfin, le fief était créé pour les mâles et les femelles, leurs héritiers et ayants cause. En France, tandis que les simples fiefs pouvaient se diviser entre les filles jusqu'en huit parties, ayant chacune cour, usage, juridiction et gage-plège, les *duchés* étaient toujours indivisibles par leur nature, et si, par suite d'une permission expresse du prince, le *duché* se trouvait partagé, l'aîné seul de la famille pouvait prendre le titre de la terre.

Depuis la loi du 12 mars 1835, qui abolit les